



## **Assises ESR & Doctorat**

### **Les propositions sur le doctorat et le financement de la recherche de la CGE, de la Cdefi, de l'UGEI et de la Fesic**

*Dépêche AEF 174031 du 05-11-2012*

La Cdefi (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) appelle à « réserver 20 % du CIR rendu aux entreprises au financement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ». « Les entreprises devront être laissées libres de reverser cette part aux établissements de leur choix », écrit encore la conférence dans sa contribution aux assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. Comme la Cdefi, la CGE (Conférence des grandes écoles), l'UGEI (Union des grandes écoles indépendantes) et la Fesic (Fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres) ont également soumis leurs contributions aux assises, dont l'intégralité se trouve sur le site Internet dédié. <http://www.assises-esr.fr/vos-contributions> Voici une synthèse des principales propositions de ces quatre organisations représentant l'univers des grandes écoles pour les questions de recherche. Celles sur l'enseignement supérieur font l'objet d'une autre synthèse, ainsi que les questions de formation et d'insertion professionnelle.

La Fesic propose ainsi que soit « encouragé le développement de la recherche dans les établissements [privés] associatifs », qui ont une « tradition de recherche partenariale » mais ont « besoin de financements publics beaucoup plus soutenus pour développer la recherche académique ». Elle propose que l'État « revoie la fiscalité associée à la recherche contractuelle » ; procède à une « simplification administrative » pour que ces écoles puissent attribuer les diplômes nationaux de master recherche ; leur attribue, « après contrôle de qualité, la capacité de délivrer le doctorat en leur nom » ; et donne accès aux doctorants de ces écoles « aux mêmes conditions de financement de leurs études » qu'à ceux de l'université publique.

#### **« Valoriser les activités de recherche des écoles vers les PME »**

L'UGEI formule des demandes proches : faciliter l'accès aux financements sur projets pour les établissements associatifs ; créer des systèmes adaptés de financement et de calcul de ces financements pour eux ; valoriser les activités de recherche de ces écoles vers les PME-PMI en les faisant reconnaître par l'Aeres, la CTI et la CEFDG. Sur la question du doctorat, elle propose plutôt d'envisager une « autonomisation des écoles » en créant un « parchemin' de niveau doctorat (PhD) pour les étudiants étrangers et français ».

De son côté, la Cdefi propose la création d'une mention « ingénierie pour l'entreprise » à destination « des doctorants en sciences et technologie [qui] vise à s'inspirer de l'approche compétence du diplôme d'ingénieur ». « Il s'agit d'un parcours spécifique et sélectif qui s'adresse à ceux des doctorants d'une école doctorale en sciences et technologie qui souhaitent par la suite s'insérer sur le marché du travail dans le secteur concurrentiel et non s'orienter vers une carrière académique. »

Enfin, sur l'évaluation de la recherche, la Cdefi indique ceci : « L'ingénierie est par définition au carrefour de plusieurs disciplines, il est donc important que l'évaluation en matière de recherche tienne compte de cette spécificité et ne se fasse pas sous un angle disciplinaire pour encourager les chercheurs à s'orienter vers ce secteur sans pénaliser leur carrière ni le financement des laboratoires de recherche. »

# Drôle d'idée

## « Il faudrait retarder l'âge à partir duquel les chercheurs deviennent fonctionnaires »

(Jean-François Bach, Académie des sciences)

Dépêche AEF 173833 du 26-10-2012

« Certes, il y a une excellence de la recherche en France mais nos chercheurs vivent, sont trop au chaud », estime André Choulika, président de France Biotech, l'association des entrepreneurs en sciences de la vie. « En France, nous n'osons pas retirer un hochet à quelqu'un qui ne sait pas s'en servir », ajoute-t-il. « Mettons la question de la 'défonctionnarisation' des chercheurs sur la table ! ». De son côté, Jean-François Bach, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences depuis 2006 et co-rédacteur avec le chimiste Bernard Meunier du rapport « Remarques et propositions sur les structures de la recherche publique en France » (cf *Info 183 ED*), estime que le « fait de 'défonctionnariser' les chercheurs paraît compliqué en ce moment ». « Sans aller jusque là, il faudrait retarder l'âge à partir duquel les chercheurs deviennent fonctionnaires », fait-il observer. Ils s'expriment à l'occasion d'un petit-déjeuner organisé par France Biotech sur le thème des « relations entre le public et le privé », vendredi 26 octobre 2012.

Sur la question des relations entre la recherche privée et la recherche publique, le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences relève « la complexité et la lourdeur des procédures administratives, poisons de la recherche publique » qui « tendent à réduire de manière inadmissible le temps que le chercheur peut consacrer à son travail de recherche ». « Si rien n'est fait, le chercheur français ne sera plus qu'un simple élément au sein d'une technostucture complexe au service d'elle-même », pointe Jean-François Bach.

### « Créer un 'BAYH-DOLE ACT' à la française »

De son côté, France Biotech formule quelques propositions pour « mutualiser et exploiter au mieux les ressources du public et du privé dans le secteur de la recherche » :

- « établir un 'Bayh-Dole Act' à la française, loi américaine de 1980 qui permet aux universités et aux petites sociétés de détenir la propriété intellectuelle de leurs inventions et des résultats obtenus dans le cadre de recherches subventionnées par l'État ;
- former les étudiants dans le secteur des sciences de la vie au monde de l'entreprise, à la propriété intellectuelle et à sa valorisation socio-économique en impliquant les entreprises dans le système de formation ;
- réviser les critères d'évaluation des structures de recherche et des chercheurs pour y inclure les performances en matière de valorisation ;
- créer des incubateurs au sein des laboratoires publics ;
- clarifier et afficher les modalités de partage des revenus dans la loi sur l'innovation entre inventeurs, les laboratoires et établissements ;
- revoir la loi 'innovation et recherche' du 12 juillet 1999 afin que celle-ci soit vraiment applicable et appliquée par les établissements publics, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ;
- concéder à l'inventeur du secteur public une licence gratuite si celui-ci décide de créer une société mettant en œuvre son invention ;
- faire émerger des projets de rupture d'excellence avec la mise en place de projets ANR spécifiques ».

### **Voici les autres points abordés au cours du petit-déjeuner :**

**Suppression de l'Aeres.** « Nous proposons dans notre rapport de supprimer l'Aeres », explique Jean-François Bach. « L'esprit était bon au départ, mais l'agence est devenue une machine incontrôlée et incontrôlable. » En outre, « il faut des évaluations en profondeur et pas aussi rapides que celles produites par l'Aeres qui ne donne que des A ou des A+ », pointe-t-il.

**Attractivité de la carrière des chercheurs.** « Il y a un problème en France, celui de l'attractivité de la carrière des chercheurs », assure Jean-François Bach. « Leur condition sociale est relativement inacceptable et les salaires sont trop bas. Gagner 2 300 euros par mois après un post-doc de trois ans aux États-Unis, ce n'est pas possible », considère le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. « Les chercheurs ne bénéficient pas de la confiance de l'État », souligne-t-il.

**Le CNRS est devenu une agence de salaires.** « Le CNRS souffre de son gigantisme. Il est pris à la gorge », estime-t-il. « 82 % de la dotation de l'organisme passe dans les salaires et il n'y a plus d'argent pour les fonds récurrents ! Finalement, le CNRS est devenu une agence de salaires », considère Jean-François Bach.

**La valorisation de la recherche.** « La valorisation dans les organismes de recherche a progressé depuis quelques années », juge Jean-François Bach. « Néanmoins, il reste des efforts à faire. Au sein d'Inserm Transfert par exemple, ils ne sont pas assez nombreux et en sont encore à attendre les clients », constate-t-il.

**Place du doctorat insuffisante en entreprise.** « La place réservée aux docteurs en entreprise est insuffisante », note l'académicien. « Nous regrettons également la formation tout à fait insuffisante de nos responsables politiques à la science. Ceux qui sortent de l'ENA n'ont aucune idée de ce que c'est réellement la science », lance-t-il.

**Réserver le CIR aux PME.** « Je pense que le crédit impôt recherche doit être réservé aux PME car le dispositif n'a pas la même valeur stimulante pour les grands groupes. En revanche, il faut un suivi scientifique de l'argent donné », préconise Jean-François Bach. « Comparé aux 600 millions d'euros du budget de l'ANR, l'argent alloué au CIR paraît déséquilibré. » De plus, « il faudrait utiliser une partie du CIR pour stimuler les partenariats publics-privés », recommande-t-il.

**Les programmes-cadres européens ne fonctionnent pas.** Selon lui, « les programmes-cadres européens ne marchent pas et sont construits sur des réseaux artificiels ». En outre, « il n'y a aucune transparence autour des appels à projets », estime-t-il. « En revanche, l'ERC (European research council) est formidable. Ainsi, nous avons proposé de mettre en place des 'ERC tech' en France afin que les laboratoires puissent obtenir de l'argent de l'Europe sans passer nécessairement par ces réseaux compliqués », indique le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

## **Lire : Info ED 183**

« Remarques et propositions sur les structures de la recherche publique en France »  
Rapport de l'Académie des Sciences - 25 septembre 2012